

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le



NOTE DE SERVICE N° 12 - - /DGD/DU 16 JAN 2013
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Rectification de la dénomination

Réf. : Courrier n° JMJ-T/OAS/JPK/0246/2012

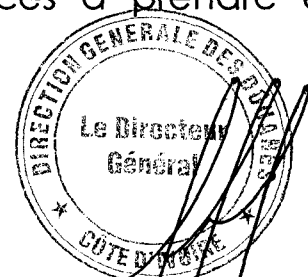
Par la Note de Service N° 185 du 22 octobre 2012, qui actualise la liste des membres de l'Union Nationale des Industriels et Fabricants de Boissons Alcoolisées de Côte d'Ivoire (**UNIFABCI**), bénéficiaires de l'exonération de la taxe spéciale sur les boissons à l'importation de l'alcool éthylique non dénaturé, il faut lire au niveau du 8^{ème} bénéficiaire :

CHIEF DISTELLERIES LIMITED

au lieu de

CHIEP DISTELLERIE LIMITED

J'invite, en conséquence, les services à prendre en compte cette modification.



Col. Maj. ISSA COULIBALY